

**225C1979**  
FR0000051807-FS0996

24 novembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**TELEPERFORMANCE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2025, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, 3 045 046 actions TELEPERFORMANCE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 284 009 actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 354 116 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.